



Compte-rendu de réunion

AST Loisirs

Objet : Assemblée Générale AST Loisirs

Date : **05 septembre 2026**

Sont présents, les membres du bureau suivants :

GAUDINIÈRE Didier (Président), TRANCHAND Franck (Vice-Président), Elisabeth VANHALST (Trésorière), LANGLOIS Jean Paul (Trésorier Adjoint), BARBÉ Claude (Secrétaire), GOSNET Jocelyne (Secrétaire Adjointe), BOISSAY Agnès, PICHARD Odile et BARBIER Michel en tant que membres actifs.

Nous pouvons également noter la présence de Mme JUILLET-DORDET Marie-Christine (Maire de Châteauneuf-en-Thymerais) et M. JAMBON Michel (Président de l'AST).

L'ensemble des adhérents présents ont participé activement à cette réunion, leur présence étant consignée sur une feuille d'émargement.

1 – Bilan des compétitions :

L'AST Loisirs a participé à différents concours, à savoir :

- Quadrette D2 à Beaucé,
- Qualifications données libres pour le championnat de France à Pontarlier,
- Triplette D3 à Orléans,
- Coupe de France (1 équipe s'est qualifiée pour le 2^{ème} tour) ,
- Quadrette à Mainvilliers.

Philippe MINERAY souhaite former une 2^{ème} équipe en triplette.

Les prochaines qualifications pour le championnat de France prévues le 01 décembre 2026 en données libres auront lieu à Châteaudun à cause des travaux de la salle de fêtes qui sera indisponible.

2 – Bilan Financier :

Elisabeth VANHALST a présenté le bilan financier sous la forme de 2 tableaux qui seront conservés sous format papier avec ce compte-rendu. Ce bilan finalise un solde positif de 10118,33€. Les comptes sont approuvés.

Une incertitude demeure sur le billard français (ancienne activité) que possède l'AST Loisirs. Celui-ci doit faire l'objet d'une expertise pour une remise en état éventuelle. Michel BARBIER gère la venue d'un expert.

Si sa remise en état est possible techniquement et financièrement et par conséquent souhaitable, il reste le problème de son utilisation via un endroit suffisamment grand ; ce type de matériel, de par son poids, ne peut pas être déplacé fréquemment.

3 – Divers :

Le bureau rappelle que le montant de l'adhésion au club est de 25€ auquel il faut ajouter le prix (20€ pour la 4^{ème} série) de la licence qui est **obligatoire**.

Le matin de l'AG avait lieu le forum des associations. A cette occasion, l'AST Loisirs a rencontré un « vif succès » avec une possibilité de 4 à 5 licenciés supplémentaires.

A partir du mercredi 07 septembre, le club animera une formation « Tarot ». Celle-ci sera orientée soit vers l'initiation soit vers le perfectionnement. Les 5 premiers mercredis de formation seront dispensés gratuitement.

Suite aux travaux de la salle des fêtes, ce pose le problème de l'activité Tarot lorsque la Maison de l'AST est prise par une autre section. Ce problème pourrait être solutionné :

- soit par le prêt de la salle à St Sauveur,
- soit par le prêt de la salle de Bridge (cf. Alain Juillet Président du Bridge).

Il est rappelé que le site Internet fonctionne depuis 1 an et qu'il est mis à jour régulièrement (dans la mesure du possible !). On peut y trouver différentes informations notamment les dates de tournois régulièrement mises à jour par Franck Tranchand.

Pour rappel, le lien vers le site de l'AST Loisirs est : **www.ast-tarot-chateauneuf.fr**

Michel BARBIER responsable de la session BELOTE, informe qu'un tournoi (équipes formées à la mêlée) sera organisé le dimanche 22 novembre 2026. Les modalités pratiques seront diffusées ultérieurement. Un tableau « spécifique Belote » devra être créé ainsi qu'une affiche qui sera diffusée le plus largement possible. Les récompenses prévues aux meilleurs seront des bons d'achat.

Franck Tranchand a présenté les tableaux des différentes activités et des compétitions qui sont affichés dans la salle du bureau de la maison de l'AST. Des feuilles d'inscriptions aux différents tournois sont désormais **disponibles tous les mardis et vendredis** et de manière suffisamment **anticipée** afin de répondre plus facilement aux inscriptions via FRAMAFORMS qui sont faites majoritairement par le secrétaire de l'AST Loisirs.

3 – Questions à l'AST :

Il a été reposé la question de la remise en service de l'éclairage de sortie de la Maison de l'AST. M. Jambon a précisé que la commande auprès de l'électricien était passée et que son intervention est prévue en septembre 2026.

Concernant la pause d'un défibrillateur, M. Jambon nous a précisé que la pause étant prévue à l'extérieur, son installation était à la charge de la mairie ce que nous a confirmé Mme le maire.

M. Jambon nous a également confirmé qu'un « minibus » était à disposition sur réservation auprès du Président de l'AST. Le coût de la « location » est fixé à 30€ par jour auquel il faut ajouter 0,27€ par km parcouru. Le nombre de passagers étant limité à 9 personnes (chauffeur compris), il est possible de le conduire pour quelqu'un en possession d'un permis B.